

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 44/2026

L'an deux mil vingt-six

Le **11 du mois de juillet** Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/05/2026

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, GIGNOUX Pascal, GOUDY Martine, AUPETIT Karine, CRESPO FARGES Cédric, DUBOIS Maëva, GRUWÉ Marion, JEAN Laetitia, LAFONT-SANTIN Jeanne-Marie, MUCHERON Laurence, PEYTOUR Bruno

PROCURATION : BARRY Alain à GOUDY Martine, BRAY Kevin à GIGNOUX Pascal, LEFEBVRE Xavier à AUPETIT Karine

ABSENTS : JAMAIN Thomas

SECRETAIRE DE SEANCE : GIGNOUX Pascal

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Procurations : 3

Votants : 14

Objet : Sollicitation de « La Foncière » TERREN pour portage du projet d'acquisition et valorisation du bien 6 place de l'Eglise

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de solliciter « la Foncière » filiale de TERREN (SEMIPER) pour que cet organisme soutenu (via la SEMIPER) par le Département de la Dordogne, ainsi que par la Banque des territoires, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, la CCI de la Dordogne, La Chambre des Métiers, d'un certain nombre de collectivités, Communautés de commune, villes de Périgueux, Bergerac, Sarlat et des communes dont Milhac de Nontron qui sont actionnaires de l'établissement, puisse au terme d'un travail de réflexion commune se porte comme acquéreur du bien 6 place de l'église, ou d'une partie du bien pour engager l'investissement utile à un projet de valorisation et de sa gestion jusqu'à un terme (plusieurs années...) de revente priorisé en direction de l'usager locataire. Cela dans un souci de maîtrise d'équilibre budgétaire pour la Foncière dans son engagement financier de base.

Il rappelle qu'un contact est aujourd'hui établi avec la Foncière, et en particulier il souligne la participation à la visite du bien du 9 juillet 2026 avec la présence de son directeur adjoint.

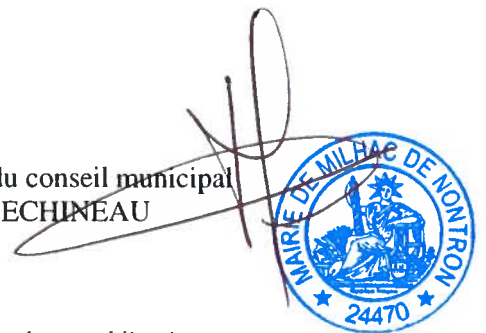
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Après débat, Monsieur le Maire porte aux voix la question de cette sollicitation à engager auprès de la foncière.

Avec un vote de 12 voix « pour » et 2 abstentions.

Le conseil municipal de Milhac de Nontron autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches ainsi qu'à signer toutes les pièces nécessaires à l'avancement de ce dossier.

Pour extrait conforme
au registre des délibérations du conseil municipal
Le Maire, Monsieur Pascal MECHINEAU



Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU